

Données personnelles complémentaires : Premier entretien et envoi à une antenne d'intégration (ADI)

(à charger dans l'outil de réservation une fois rempli ou, si cela est impossible, à envoyer par voie électronique à l'ADI)

Complément au guide « Premier entretien obligatoire avec les personnes étrangères récemment arrivées en Suisse » à l'intention des communes

Nom :

Prénom :

Date de l'entrée en Suisse :

Date d'arrivée (à ne remplir qu'en cas de changement de canton) :

But du séjour* :

* En cas de regroupement familial, veuillez indiquer le statut de la personne à l'origine de la demande (p. ex. regroupement avec un ou une citoyen-ne suisse ou de l'UE, un ou une ressortissant-e d'un Etat tiers titulaire d'un permis C, un ou une réfugié-e reconnu-e ou admis-e à titre provisoire, etc.)

N° SYMIC :

Adresse :

Coordonnées : Tél. Courriel

Sexe : F M

Date, lieu et pays de naissance :

Nationalité :

Etat civil :

Langue maternelle :

Autres langues :

Langue dans laquelle a lieu l'entretien :

Recours à un interprétariat communautaire : oui non

Recours à un interprétariat amateur (p. ex. partenaires, parents) : oui non

Regroupement familial avec ressortissant.e d'un Etat tiers (avec autorisation d'entrée)

Premier entretien *excl. langue*¹ : oui non

Si oui (premier entretien *excl. langue*)

L'attestation de compétences linguistiques a été remise

ou

Inscription à une mesure d'encouragement linguistique

Dénomination de la mesure :

ou

Aucune information

Regroupement familial avec ressortissant.e d'un Etat tiers (sans autorisation d'entrée, demande déposée en Suisse)

Attestation, diplôme ou certificat annexé à la demande*

ou

Justificatif de l'inscription à une mesure d'encouragement linguistique annexé à la demande*

Dénomination de la mesure :

* Si l'une des cases ci-dessus est cochée, l'entretien se déroule conformément à la procédure *excl. langue*

¹ Les informations à ce sujet se trouvent dans la copie de l'autorisation d'entrée ou de l'autorisation à délivrer le visa. Si cette dernière porte la mention « Premier entretien conformément à LInt *excl. langue* », la personne nouvellement arrivée a dû produire une attestation de compétences linguistiques, qui a déjà été examinée par l'autorité de migration. Dans ce cas, il convient d'effectuer le premier entretien conformément aux instructions spécifiques contenues dans la [notice](#). En revanche, la mention « Premier entretien conformément à LInt *incl. langue* » signifie que l'entretien peut se dérouler normalement.

Motifs de l'envoi à l'antenne d'intégration à titre obligatoire ou de recommandation

Incertitudes, problèmes ou questions en lien avec l'apprentissage de la langue*

(s'applique uniquement aux premiers entretiens excl. langue)

Remarque particulière:

*Ce motif ne justifie pas à lui seul un envoi à une ADI à titre obligatoire. En revanche, il suffit pour adresser une personne à titre de recommandation.

Connaissances de la langue insuffisantes (art. 5, al. 4, lit. a, LInt)

(ne s'applique pas aux premiers entretiens excl. langue)

Remarque particulière:

Pas d'activité lucrative, qualification professionnelle insuffisante, pas d'intention de se former ou de se perfectionner (art. 5, al. 4, lit. b, LInt)

Remarque particulière:

Enfants mineurs (art. 5, al. 4, lit. c, LInt)

Remarque particulière:

Envoi à une antenne d'intégration (ADI)

Envoi à une ADI à titre obligatoire

ou

Envoi à une ADI à titre de recommandation

Date de l'envoi :

En cas d'envoi à titre obligatoire, demander à la personne si elle se rendra prochainement à l'étranger, ou sera absente en vacances ou pour affaires. Merci de bien vouloir le mentionner si c'est le cas.

Proposition de la commune (nom) :

Responsable du dossier (prénom et nom) :

Coordonnées : Tél.

Courriel

Remarques :

Date :

Timbre et signature :